



APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN

FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE ETAT GUADELOUPE ET ST MARTIN
2014-2020

AXE 3 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité

Fiche action 18 : Formation des professionnels de l'ESS et de l'offre d'insertion

**Objectif spécifique 3.4 : Renforcer la structuration, l'ingénierie et la
professionnalisation du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire**

Date de lancement : 28 novembre 2019

Date de limite de dépôt : 31 mars 2020



CONTEXTE

Le Fonds Social Européen (FSE) soutient les politiques territoriales d'emploi, de formation professionnelle et de lutte contre les exclusions afin de promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

L'action du FSE vise spécifiquement la baisse du chômage et une meilleure formation des travailleurs afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché du travail. Le soutien du FSE vient en complément des aides nationales, régionales afin de produire un effet de levier et une synergie entre les financements.

La programmation 2014-2020 répond aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 qui vise à instaurer une croissance « intelligente, durable et inclusive », notamment en créant des emplois plus nombreux, ainsi qu'une société plus inclusive.

Le Département de la Guadeloupe, en tant qu'organisme intermédiaire, gère une convention de subvention globale au titre de l'axe 3 « *Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité* », du programme opérationnel FEDER FSE Etat Guadeloupe et St Martin 2014-2020.

L'axe 3 comporte une fiche action dédiée au renforcement de la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de la fiche action n° 18 « Formation des professionnels de l'ESS et de l'offre d'insertion ».

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Guadeloupe représente environ 4 400 établissements, dont environ 4000 associations, 350 coopératives et 150 mutuelles, soit 11% de l'activité et 12% des emplois.

Elle connaît un fort taux de création de nouvelles activités, mais aussi un grand nombre de difficultés liées notamment à la réduction des budgets publics d'aide sociale. En effet, le secteur de l'ESS est fortement engagé dans les services à la population, de proximité et notamment en direction des publics en difficulté (handicapés, familles monoparentales, immigrés). Il intervient largement dans les secteurs urbains où il est concentré, en liaison parfois avec la politique de la ville et les actions d'appui à l'inclusion sociale. De ce fait, il est une composante essentielle de l'offre de services visant l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté.

Pour autant, l'ESS, peine à se structurer, à se développer et à se diversifier dans des filières d'avenir, alors même que le gisement de projets et d'emplois est considérable.

Le FSE, en intervenant pour appuyer le secteur de l'ESS, apportera un soutien aux actions visant la structuration, le développement sur des filières d'avenir et la modernisation de l'offre de services à travers une ingénierie innovante et l'incitation à développer de nouveaux projets.

Le montant de l'enveloppe FSE alloué pour cet appel à projet est de 1 029 815 €.

Taux de cofinancement FSE : 85%

Taux d'aide publique : 100%



ACTIONS, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

La fiche action n° 18 vise à soutenir des actions de soutien à la professionnalisation, la formation et la qualification des acteurs de l'ESS.

Types d'actions éligibles :

- Prestations d'accompagnement de mise en place d'un plan de formation
- Actions de professionnalisation
- Actions de qualification en vue de l'obtention d'un diplôme ou titre
- Actions de formations : montage de projets, management, ingénierie financière, bureautique, formations spécifiques métiers, développement de la culture numérique, fonctionnement et cadre juridique des associations, etc.

Les formations délivrées en interne ne sont pas éligibles.

Nature des bénéficiaires

Structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire en vertu de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Publics cibles (participants)

Personnels des structures, salariés et bénévoles (résidant en Guadeloupe), relevant du champ de l'économie sociale et solidaire en vertu de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

ELIGIBILITES DES PROJETS

Les opérations sélectionnées doivent contribuer à l'objectif spécifique 3.4 « *Renforcer la structuration, l'ingénierie et la professionnalisation du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire* », au titre du programme opérationnel FEDER FSE Etat Guadeloupe et St Martin 2014-2020.

Le descriptif de l'opération doit être détaillé de façon précise dans la demande de subvention, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens mobilisés à cette fin.

Les demandes de subvention devront être déposées sur la plateforme «Ma démarche FSE» <https://ma-demarche-fse.fr>. Aucune demande papier ne pourra être traitée. Pour cela vous devrez :

- décrire le contexte dans lequel s'inscrit votre projet, le projet et ses finalités
- indiquer le calendrier de réalisation



- déterminer comment votre projet et votre structure prendront en compte les principes horizontaux : « Egalité entre les femmes et les hommes », « Egalité des chances et de non-discrimination » et « Développement durable »
- définir les actions de formation mises en place : objectifs, contenu, moyens humains consacrés à la mise en œuvre opérationnelle de l'action, réalisations et résultats attendus
- définir les modalités de suivi de votre opération : respect de la publicité, moyens humains affectés au suivi administratif de votre projet, suivi financier
- indiquer les pièces justificatives qui permettront de vérifier la réalisation de votre projet
- détailler le plan de financement de l'opération

1. Critères de sélection des porteurs de projet

- Contribution à la dynamisation du secteur de l'ESS, notamment par le biais d'actions innovantes
- Capacité à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains et administratifs pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE ;
- Capacité à répondre aux obligations communautaires et nationales (publicité, mise en concurrence, suivi des participants ;
- Capacité à œuvrer pour l'inclusion

2. Critère de sélection des opérations

Les dossiers seront aussi appréciés en fonction :

- de la qualité des formations prévues
- du calendrier de réalisation des actions proposées
- de l'éligibilité des dépenses prévisionnelles

MODALITES DE FINANCEMENT

La durée de l'opération devra être inférieure à 36 mois. Aucune opération ne pourra être conventionnée au-delà du 31 décembre 2022.

